

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/157**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 19 : CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
EN MAIRIE POUR UNE DURÉE DE 12 MOIS**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard BERGANTZ, adjoint au maire, qui explique qu'en prévision du départ à la retraite d'un agent communal en juillet 2022, il convient de recruter un nouvel agent qui devra être formé professionnellement par les agents de son service,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide de créer un emploi contractuel d'adjoint administratif à temps plein, 1<sup>er</sup> échelon de son grade, sur une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2022,
- prend acte que cet agent sera recruté et formé sur le poste d'assistante de gestion comptable et budgétaire,
- autorise M. le maire à signer le contrat de travail à durée déterminée,
- prend acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal de 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 20 décembre 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 20 décembre 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT